

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-56

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'article portant adaptation du code monétaire et financier afin de préparer l'entrée en vigueur de la version révisée du règlement n°909/2014 concernant les dépositaires centraux de titres ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 19 octobre 2023,

Émet un avis favorable sur le projet d'article.

Fait le 19 octobre 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES